



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 8 avril 2015

La Commune a acheté une nouvelle bâche, elle sera louée selon les modules suivants :

divers modules de la bâche	surface	location
10 x 8	80 m ²	800.00
10 x 16	160 m ²	1'600.00
10 x 16 + 10 x 8	240 m ²	2'400.00
10 x 24 + 10 x 8	320 m ²	3'200.00
10 x 32	320 m ²	3'200.00
20 x 8	160 m ²	1'600.00
20 x 16	320 m ²	3'200.00

La variante 10 x 8 peut être louée à trois personnes en même temps.

La variante 10 x 16 peut être louée à deux personnes en même temps.

Le prix pour les tables louées individuellement est confirmé comme tel, à savoir CHF 20.--/pièce.

Le Conseil communal a donné son accord pour la création d'une fondation à but non lucratif pour la réalisation de ce nouveau quartier de St-Germain.

Le Conseil communal a entériné la proposition d'appeler à participation l'association pour la sauvegarde du Torrent-Neuf pour l'entretien courant du bisse, du Pradante à Brac, effectué par un collaborateur du service des travaux publics spécialement rattaché à cette activité, de l'ouverture à la fermeture du bisse. Pour les dégâts importants, le service des travaux publics interviendra, au même titre que pour les chemins pédestres.

Dans le cadre de la 2^{ème} étape des travaux de la transformation de la Maison de Commune, le Conseil communal a adjugé les travaux de carrelage et de chapes à l'entreprise François Dubuis SA.

Le Conseil communal a attribué les travaux de génie-civil aux entreprises Héritier & Cie SA et Terco SA pour le réaménagement de la place communale sise à l'intérieur du village de Chandolin.

Les travaux d'ingénieurs pour la 2^{ème} étape de la route de la Motone ont été adjugés au bureau Blanc & Schmid SA. Ce bureau avait déjà réalisé les études pour le 1^{er} tronçon de la dite route.

Les travaux de génie-civil pour l'extension de la chambre d'eau potable de Dilogne ont été adjugés à l'entreprise CD Constructions Sàrl.

Les comptes de l'office du tourisme pour la période du 1.11.2013 au 31.10.2014 sont acceptés tels que présentés. Les comptes présentent un bénéfice d'exploitation de CHF 46.80. La fortune de la société à la date du bouclage se chiffre à CHF 14'558.19, addition faite du bénéfice précité. Les principales dépenses sont liées aux charges salariales et les vacances du comité.

Un mandat a été accordé à Varone Ameublement pour la fourniture et la pose du 2^{ème} rideau de l'auditorium du centre scolaire de Moréchon. Varone Ameublement avait déjà fourni et posé le 1^{er} rideau.

Une exposition consacrée à l'artiste Albert Chavaz se tiendra à la Maison de la culture du 5 mai (vernissage) au 16 août 2015, du mercredi au dimanche, de 14h00 à 19h00.

Le Conseil communal a décidé de soutenir Frédéric Torrent qui a été sélectionné par la Fondation Spécial Olympics Switzerland pour participer en natation aux World Summer Games Los Angeles 2015 de Special Olympics.

A la majorité de ses membres, le Conseil communal a donné son accord pour le projet de 3^{ème} génération de l'AggloSion, par l'extension du périmètre en direction de l'Est, en incluant les communes de Sierre, Grône, Calais, Chippis, Veyras, Miège et Venthône.

Le Conseil communal approuve le PAD Torrent-Neuf tel que présenté. Il sera soumis à la CCC pour la synthèse des divers organes consultés avant de le soumettre à l'enquête publique. Selon l'art. 133 de notre RCC « *Le plan d'aménagement détaillé concrétise et complète l'affectation générale fixée dans le plan et règlement de zones, notamment dans les secteurs où les constructions doivent être particulièrement bien intégrées au paysage et à l'environnement bâti existant et dans ceux qui ont une grande importance pour le développement de la commune.* »

Le triage forestier Lienne-Morge a été invité à revitaliser la forêt de Redin, en bordure de la route cantonale.